

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2024

PRESENTS : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1^{ère} Vice-présidente ; Mme ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente ; Mmes BUTORI, PINATEL ; MM. BROUCARET, IBARBOURE, KORDIAN, MATON

EXCUSÉS : Mme LASSERRE ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY

POUVOIRS : M. ALDANA-DOUAT à Mme ECHEVERRIA ; M. ETCHEVERRY à M. CURUTCHARRY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Il est rendu compte au Conseil d'Administration des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **11 juin 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'ANGLET**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville d'Anglet en vue du concert de l'Orchestre du Pays Basque, qui s'est tenu le jeudi 13 juin 2024 à 20h00 au Théâtre Quintaou à Anglet. La Ville a mis la salle à disposition ainsi que les moyens techniques, sanitaires et de communication, nécessaires au bon déroulé du concert. En contrepartie des prestations proposées, la Régie a versé la somme de 2 439,96€ à la Ville d'Anglet.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président,
Anton CURUTCHARRY



➤ **11 juin 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE COLLEGE ENDARRA**

Il a été signé une convention de partenariat avec le collège Endarra en vue des répétitions du concert de l'Orchestre du Pays Basque, qui s'est tenu le jeudi 13 juin 2024 à 20h00 au Théâtre Quintaou à Anglet.

➤ **11 juin 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'ANGLET**

Il a été signé une deuxième convention de partenariat avec la Ville d'Anglet pour la mise à disposition du théâtre de Quintaou pour le concert de l'Orchestre du Pays Basque, qui s'est tenu le jeudi 13 juin 2024 à 20h00.

➤ **11 juin 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA VILLE D'ANGLET**

Il a été signé une troisième convention de partenariat avec la Ville d'Anglet en vue du spectacle organisé le 12 mai 2024 à 17h00 au Théâtre Quintaou à Anglet, organisé par la Régie autonome. La Ville a mis le Théâtre à disposition selon les engagements fixés dans la convention de partenariat initiale qui borde le projet.

➤ **18 juin 2024 : CESSIION DE MATERIEL**

Il a été accepté l'offre d'indemnisation et de cession faite par M SCARWELL Benoit pour le Fagotino XBA 01 (n° inventaire 6186) pour un montant de 1 062,00 €. De ce fait, le matériel a été retiré de l'inventaire.

➤ **18 juin 2024 : CONVENTION DE PRET AVEC LEINUA**

Il a été signé une convention de prêt avec l'association Leinua en vue des spectacles de Zabalik donnés en juin par les élèves danseurs du conservatoire et pour lesquels Leinua a prêté des costumes au Conservatoire. Le Conservatoire a pris en charge les frais de nettoyage des costumes à l'issue des spectacles.

➤ **18 juin 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT ZABALIK**

Il a été signé une convention de partenariat avec la Ville de Bayonne, Bilaka, IDB et ICB en vue du spectacle Zabalik donné le 21 juin 2024 par les élèves danseurs du conservatoire pour la fête de la musique à Bayonne.

➤ **18 juin 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CENTRE D'ART PARCC DE MACS**

Il a été signé une convention de partenariat avec le centre d'art PARCC de MACS dans le cadre du concert donné le 15 juin 2024 par les élèves du conservatoire à l'occasion de l'évènement « Les nuits des forêts » à Labenne.

➤ **8 juillet 2024 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LE PESMD**

Il a été signé une convention de mise à disposition avec le PESMD Bordeaux Nouvelle-Aquitaine en vue des examens d'entrée au DE musique organisés par le PESMD dans les locaux du conservatoire les 8 et 9 juillet 2024. Le Conservatoire a mis les locaux et le personnel d'accueil à disposition du PESMD sans contrepartie financière.

➤ **8 juillet 2024 : CONVENTION DE PRET AVEC L'ENSEMBLE 0**

Il a été signé une convention de prêt avec l'Ensemble 0 en vue de la résidence organisée par l'Ensemble 0 du 5 juillet au 9 septembre 2024. Selon la délibération n°3 du conseil d'administration du 9 avril 2024, le Conservatoire a mis à disposition de l'Ensemble 0, 2 marimbas 5 octaves, à titre gracieux.

➤ **8 juillet 2024 : MODIFICATION REGIE DE RECETTES ORCHESTRE**

La régie des recettes de l'Orchestre a été modifiée pour accepter désormais les paiements en ligne.

➤ **29 août 2024 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE D'HARMONIE D'HENDAYE**

Il a été signé une convention de partenariat avec la commune d'Hendaye pour la mise à disposition de la salle de musique polyvalente dite « salle de l'harmonie » pour l'année scolaire 2024-2025. Aucune contrepartie financière n'est demandée au conservatoire par la Commune.

➤ **29 août 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC UIK**

Il a été signé une convention de partenariat avec la fondation UIK en vue des cours d'été transfrontaliers organisés dans les locaux du conservatoire de Bayonne, du 15 au 19 juillet 2024. La fondation UIK a versé la somme de 2 635€ TTC au conservatoire pour le prêt des salles, la présence de l'agent d'accueil et les prestations de ménage.

➤ **10 septembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE TEMPLE PROTESTANT**

Il a été signé une convention de partenariat avec le Temple Protestant en vue des auditions d'élèves programmées au Temple entre novembre 2024 et juin 2025. Le conservatoire prendra en charge les frais d'accord du piano pour les 3 représentations.

➤ **10 septembre 2024 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE NID BASQUE**

Il a été signé une convention de partenariat avec le Nid Basque dans le cadre des ateliers de percussions organisés sur l'année scolaire 2024/2025 à destination des enfants du centre. En contrepartie, le Nid Basque s'engage à verser la somme de 960 € TTC à la Régie autonome.

➤ **17 septembre 2024 : CONTRAT ACE CONSULTANTS**

Il a été accepté la proposition d'assistance de de la société ACE CONSULTANTS dans le cadre de l'appel d'offre concernant le renouvellement des contrats d'assurance au 1^{er} janvier 2025. Cette prestation sera facturée 2 000 € HT sur l'exercice 2024.

➤ **17 septembre 2024 : AVENANT CONVENTION AUDIT**

Il a été signé un avenant pour formaliser le changement de titulaire du contrat détenu par la société AUDIT ASSURANCES à compter du 01/01/2024. Le prestataire en tant que contractant titulaire du contrat sera la société ACE CONSULTANTS du 01/01/2024 au 31/12/2024.

➤ **24 septembre 2024 : CONVENTION DE BILLETTERIE AVEC L'OFFICE DE TOURISME PAYS BASQUE**

Il a été signé une convention de billetterie avec l'Office de Tourisme Pays Basque dans le cadre de la saison 2024-2025 de l'Orchestre du Pays Basque. L'Office de Tourisme Pays Basque s'engage à vendre les billets des concerts cités dans la convention. En contrepartie, elle percevra une commission de 5%TTC par billet vendu.

DONT ACTE

Envoyé en préfecture le 17/10/2024

Reçu en préfecture le 17/10/2024

Publié le



ID : 064-200087567-20241015-CA20241015_02-DE